

**Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV
et de la ligne d'alimentation à 315 kV
à Saint-Augustin-de-Desmaures
par Hydro-Québec TransÉnergie**

Dossier : 6211-09-014

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation publiques
du 2 septembre au 17 octobre 2008**

La période d'information et de consultation publiques concernant le Projet de construction du poste Anne-Hébert à 315-25 kV et de la ligne d'alimentation à 315 kV à Saint-Augustin-de-Desmaures par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 17 octobre 2008. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 juillet 2008 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 2 septembre au 17 octobre 2008, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Dans le but de combler ses besoins en électricité pour la région de Québec, Hydro-Québec TransÉnergie prévoit construire un poste de transformation à 315-25 kV (poste Anne-Hébert) à Saint-Augustin-de-Desmaures et une ligne d'alimentation biterne à 315 kV d'une longueur de 13,2 kilomètres pour le raccorder à la ligne Jacques-Cartier-Laurentides existante. Le poste serait construit à l'intérieur du parc industriel François-Leclerc, entre la route de Fossambault et la rue des Grands-Lacs. Près de 72 % du tracé de la ligne traverserait des espaces forestiers, 25 % des terres en culture ou des pâturages et le reste correspondrait au passage au-dessus de l'autoroute Félix-Leclerc et du parc industriel François-Leclerc. Environ 43 pylônes supporteraient la ligne. À la fin des travaux, le chemin d'accès au poste donnerait sur une nouvelle rue publique qui relierait la route de Fossambault et la rue des Grands-Lacs.

Le coût global du projet est estimé à 73,7 millions de dollars, soit 41,5 millions pour le poste Anne-Hébert et 32,2 millions pour la ligne d'alimentation. La mise en service de la ligne projetée et du poste est prévue pour l'automne 2010.

(Extrait du communiqué émis le 2 septembre 2008)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation publiques proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information ainsi qu'à partir de conversations téléphoniques et de courriels. Les préoccupations concernent :

- les travaux d'arpentage réalisés pour Hydro-Québec, la disposition des pylônes et l'utilisation potentielle des pylônes comme points d'arpentage pour délimiter les terres ;
- les cinq tracés de la ligne présentés lors des rencontres avec les citoyens et le tracé optimal retenu tenant compte des différentes préoccupations exprimées lors de ces rencontres ;
- la demande du propriétaire d'une érablière de la possibilité à ce stade de faire des suggestions pour modifier le tracé afin de diminuer les répercussions sur son érablière ou de proposer d'ajouter des pylônes d'angles permettant le contournement de cette érablière ;
- les mesures prévues par Hydro-Québec pour protéger les milieux humides puisque le tracé de la ligne retenu touche des milieux humides sur 16 % de son emprise, et les méthodes utilisées pour l'entretien de la végétation qui s'y trouve ;
- l'utilisation des pesticides pour contrôler la végétation dans l'emprise des pylônes, sauf dans le cas des terres agricoles et des érablières ;
- l'importance et les effets des champs électromagnétiques sur la santé ;
- le bruit susceptible d'être produit par la ligne électrique projetée ;
- la demande d'installation d'une ligne électrique pour des fins privées dans l'emprise d'Hydro-Québec et le cheminement de cette demande ;
- les distances séparatrices de 20 mètres prévues entre les pylônes et les cours d'eau ;

- l'emplacement de certains pylônes et la possibilité de les déplacer ;
- le programme de réinvestissement de 1% de la valeur du projet dans la communauté, la présentation des projets, les critères de sélection et le choix des projets, ainsi que la gestion du programme par Hydro-Québec ;
- le projet de construction d'une piste cyclable le long du tracé retenu et la participation d'Hydro-Québec à ce projet qui consisterait à laisser en place les chemins d'accès pour faciliter les travaux d'aménagement de cette piste cyclable.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque Alain-Grandbois	160, rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Le site web

Tous les documents reçus, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
7 septembre 2008	Le Soleil	
7 septembre 2008	La Presse	
7 et 14 septembre 2008		Le Courrier de Portneuf

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
2 septembre 2008 Début de la période d'information et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Québec ainsi que les hebdomadaires de la région de Québec	300	Site du BAPE
23 septembre 2008 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Québec ainsi que les hebdomadaires de la région de Québec	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	23 septembre 2008
BAPE : Animation	Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Hugo Demetriade, conseiller en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Aucun représentant
Promoteur	MM. Mathieu Bolullo, Maurice Laurent et Gaétan Brodeur
Assistance	49 personnes
Durée	1 h 30
Lieu	Domaine Notre-Dame inc. à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis le 2 septembre 2008, deux médias écrits ont annoncé la période d'information et de consultation publiques ainsi que la tenue de la séance d'information. Il s'agit du *Courier de Portneuf* du 7 septembre et l'*Appel* du 10 septembre 2008. La nouvelle a aussi été diffusée à la radio de Radio-Canada de Québec le 2 septembre 2008.

La participation des autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une démarche auprès du Secrétariat aux affaires autochtones a permis d'établir qu'aucune communauté autochtone n'avait de revendication concernant le territoire concerné. Finalement, une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 24 octobre 2008

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier
En collaboration avec Hugo Demetriade, conseiller en communication
et Marielle Jean, conseillère en communication